



# ERMES

*Télédeclarez en ligne !*

*Tracfin*

**E**rmes est un dispositif de déclaration dématérialisé par Internet. Il permet aux professionnels assujettis de saisir les formulaires de déclaration et de les envoyer à Tracfin via une interface conviviale, performante et ergonomique.

Ermes permet également d'échanger des fichiers avec Tracfin, notamment de répondre aux demandes de droits de communication. Ce système bénéficie d'un haut niveau de sécurité assurant la confidentialité des données envoyées.

## Télé déclaration ERMES



Depuis le site internet de Tracfin : [www.economie.gouv.fr/tracfin](http://www.economie.gouv.fr/tracfin)

L'application ERMES est accessible sur la page « Accueil » du site.

Pour faire une déclaration de soupçon via ERMES, cliquer sur le logo situé en haut, à droite de la page.

En accès direct : <https://tracfin.finances.gouv.fr>

## COMMENT S'INSCRIRE ?



Si vous télédéclarez pour la 1<sup>ère</sup> fois, vous devez vous inscrire. Cliquez sur « [Demande d'inscription](#) ».

Après avoir lu les conditions générales d'utilisation, cocher la case « [J'ai lu et pris connaissance des conditions d'utilisation du service](#) », puis cliquer sur le bouton « [Continuez vers le formulaire d'inscription](#) ».

Seront requises les informations concernant :

- » les coordonnées de l'organisme pour lequel l'utilisateur est habilité à déclarer,
- » les coordonnées de l'utilisateur, le choix d'un rôle (déclarant ou correspondant),
- » la désignation d'un déclarant Tracfin au sein d'une entité,
- » la possibilité de charger des éléments d'identification et le choix d'un mode d'authentification.

*Le cadre « Authentification » diffère selon que l'on coche la case « Identifiant et mot de passe » ou la case « Authentification forte ». Généralement, le choix de l'identifiant et du mot de passe est fait par les déclarants occasionnels. Les déclarants habituels ou possédant un certificat électronique d'authentification (par exemple, une clé Réal pour les notaires) privilégient l'authentification forte.*

Merci de remplir les champs obligatoires du formulaire signalés par \* afin que nous puissions prendre en compte votre inscription au service Ermes.

**Attention, les champs marqués d'une étoile orange \* sont obligatoires.**

### 1<sup>er</sup> cas : la case « Identifiant et mot de passe » est cochée.

L'identifiant doit obligatoirement comporter au moins 8 caractères, dont au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 minuscule.

Le mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères dont au moins 1 lettre minuscule, 1 lettre majuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.

### 2<sup>ème</sup> cas : la case « Authentification forte » est cochée.

Après le chargement de votre certificat d'authentification, saisir le code de vérification et cliquer sur « Passer à l'étape finale ».

Un écran récapitulant l'ensemble des éléments saisis apparaît. Cliquer alors sur « Valider ma demande d'inscription ».

Votre inscription est terminée. Attention, le numéro de télédéclarant qui s'affiche servira à signer électroniquement chaque déclaration envoyée à Tracfin. Celui-ci est strictement personnel et confidentiel, il ne doit jamais être diffusé.

## COMMENT SAISIR UNE DECLARATION DE SOUPÇON?

Pour accéder au formulaire de déclaration de soupçon, cliquer sur « Déclarer » puis sur « Déclaration de soupçon ».

Pour reprendre la saisie d'un brouillon de déclaration déjà créé, cliquer sur « Reprendre la saisie ».

#### Etape 1

Vos coordonnées, préalablement saisies lors de votre inscription à Ermes, sont intégrées automatiquement.

Vous devez ensuite remplir le cadre « À propos de l'envoi ».

Pour joindre un document, cliquer sur la case « Vous souhaitez joindre des pièces sur ce dossier », puis indiquer un type de document, un libellé, une date et charger le fichier à l'aide du bouton « Parcourir ». Pour ajouter une deuxième pièce jointe, cliquer sur +. Une fois les pièces intégrées, cliquer sur « étape suivante ».

L'étape 2 « Rédaction de la déclaration » et l'étape 3 « Informations sur les personnes physiques et morales » sont également obligatoires.

*Votre saisie peut être enregistrée quand vous le souhaitez.*

*Les brouillons sont conservés 6 mois dans l'application.*

#### Étape 4

Enregistrement, impression, signature avec le n° de télédéclarant et envoi à tracfin.

*La navigation entre les différentes étapes est autorisée. Il suffit de cliquer sur les numéros d'étapes.*

<b>①</b> Informations sur le déclarant et l'envoi temps estimé : 3 min.	<b>②</b> Rédaction de la déclaration temps estimé : 10 min.	<b>③</b> Informations sur les personnes physiques et morales temps estimé : 11 min.	<b>④</b> Relecture et validation de votre saisie temps estimé : 5 min.
---	---	---	--

Étape 4

La saisie de votre déclaration est maintenant terminée. Vous pouvez cliquer sur les numéros d'étapes (1,2,3) pour les vérifier ou les modifier avant validation.

Sauvegarde de la déclaration

Enregistrer le brouillonExporter au format XMLImprimer au format PDF

**⚠ Attention :** après validation de l'envoi, vous n'aurez plus accès aux données de la déclaration.

Envoi de la déclaration

Pour valider votre déclaration, veuillez saisir votre numéro de télédéclarant\*

Retourner à l'accueilEnvoyer la déclaration à Tracfin

## BESOIN D'AIDE ?

[Accueil](#) > [Support](#)

### Support technique

**⚠** Ce service étant externalisé, les demandes de support sont prises en charge par des personnels ne faisant pas partie du service Tracfin et à ce titre non habilités à connaître des faits ou des éléments qui sont communiqués au service. Les éléments transmis à ce support devront donc se limiter aux difficultés techniques liées à l'environnement Ermes. **Aucun élément opérationnel lié au soupçon ou aux opérations ne doit être communiqué au support.**

En cas de problèmes techniques (impossibilité de connexion au site, erreur lors de l'envoi de déclarations...), vous pouvez contacter le support :

- ☎ *par téléphone* : de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi (1,349 € TTC/appeil + 0,337 € TTC/mn ) au 08 99 70 08 41
- ✉ *par mail* :

Accéder au support technique

---

### Renseignements concernant la déclaration

Pour toute demande opérationnelle concernant l'établissement ou la saisie d'une déclaration, vous pouvez écrire au service Tracfin :

Contacter Tracfin



10 rue Auguste Blanqui  
93 186 Montreuil Cedex - France



[www.economie.gouv.fr/tracfin](http://www.economie.gouv.fr/tracfin)